



© PIERRE FERRANDIS

Avocats.

Le barreau de Lyon se saisit de l'intelligence artificielle

Le bâtonnier Alban Pousset-Bougère et sa vice-bâtonnière Sara Kebir ont porté un sujet fondamental pour les avocats lors du conseil de l'Ordre du 26 mars. Grâce à leur initiative, ce dernier a voté en faveur de l'intégration de l'intelligence artificielle dans le quotidien des avocats. Sur les réseaux sociaux, le bâtonnier Alban Pousset-Bougère salue cette avancée, la qualifiant de « *grand pas en avant pour les avocats du barreau de Lyon* ». Pour lui, ce projet est essentiel et représente « *des possibilités immenses* ». Pour cela, deux prestataires ont été

sélectionnés, Doctrine et Lexbase, qui vont guider les avocats lyonnais. Grâce à l'éditeur juridique Lexbase boosté à l'IA, ils auront désormais accès aux textes de lois, aux décisions de justice ainsi qu'à des revues et ouvrages juridiques pour les accompagner dans leur travail. L'objectif est simple : « *faciliter le travail des avocats et offrir une bonne information juridique* », décrypte Fabien Girard, directeur de l'information et du développement chez Lexbase. Selon lui, « *le chatbot permet de trouver et de croiser plusieurs sources de droit. Ce qui répond à un besoin de plus en plus affirmé* ».

Assister sans remplacer. Mais l'IA soulève de nombreuses interrogations. Avec ce nouveau projet, les informations fournies sont-elles vraiment fiables ? Et comment les éditeurs juridiques vont-ils garantir la confidentialité des dossiers ? Lexbase IA fonctionne différemment d'un outil comme ChatGPT. L'algorithme tourne sur un serveur propre, avec des ressources fermées pour garantir la confidentialité et la fiabilité, assure l'éditeur juridique. Lors d'une recherche, les sources utilisées sont indiquées pour que les avocats puissent vérifier, croiser et surtout sélectionner les informations.

Cet outil numérique n'a pas vocation à remplacer un avocat mais à donner « *la possibilité d'avoir un assistant* », souligne Fabien Girard qui rappelle que son entreprise travaille depuis 20 ans avec les conseils. « *Tous les avocats lyonnais pourront s'en servir.* »

Pour se familiariser avec cette solution, les avocats bénéficient « *d'une formation au savoir de l'IA pour l'utiliser au mieux* », précise Lexbase. Ce projet innovant, en réflexion depuis 2024, marque une certaine modernisation de la profession. En juillet, le barreau avait tenu à sensibiliser les avocats sur la place de l'IA dans le monde juridique. Plusieurs travaux et études ont ensuite été menés pour analyser tous les enjeux autour de cet outil numérique avant de mettre en œuvre ce programme.

VIOLETTE BISACCHI